

AVION SE SOUVIENT !

Il y a 50 Ans

**CATASTROPHE
MINIERE**

Du 2 Février 1965

Coup de Grisou

à 0 H 30



1923

33. AVION (P. de C.) — Mines de Liévin - Fosse 7

Globes D. C. B. I.



1951

Puits n° 7

Début du fonçage	1920
Mise en service	1923
Profondeur	1 105 mètres
Arrêt	1973 (extraction) 1984 (service et aérage) 1986 (travaux du fond)
Remblaiement	1986

Puits n° 7 bis

Début du fonçage	1920
Mise en service	1923
Profondeur	928 mètres
Arrêt	1973 (extraction) 1984 (service et aérage) 1986 (travaux du fond)
Remblaiement	1986



1963



Ce 2 février 1965
Le jour de lève au dessus
des chevalets de la fosse 7
d'Avion. La brume habille
le carreau de fosse.
Le poste du matin
n'a pas pu descendre !





Un coup de Grisou
Dans la veine Marthe...
L'attente est angoissante.
Les Avionnais Viennent
s'informer...

Des Mineurs
des Puits voisins
Sont venus aux nouvelles !



La stupeur est sur tout les visages !
C'est des camarades qui sont pris à
700 mètres plus bas !

La foule grandit face au carreau où
les gardes des mines retiennent
ceux qui attendent ...

... Les premières explications
des sauveteurs !



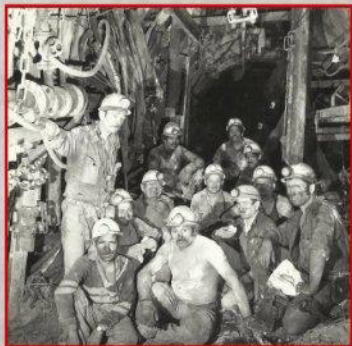


Les Femmes, Les Mères
n'ont pas vu revenir
leurs maris, leurs fils,
leurs compagnons !
Elles sont venues à l'entrée de la
fosse. Elles s'attendent au pire !
Elles savent ce qu'est
Un coup de grisou.
Elles espèrent malgré tout ...



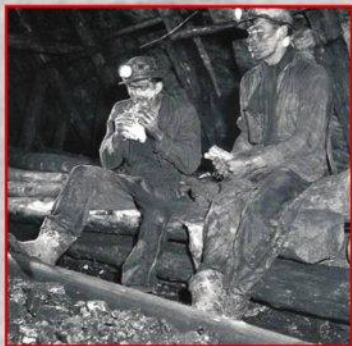
"Un coup de grisou ! A la fosse !"

Les mineurs avaient à peine terminé de manger leurs tartines ,
Qu'un éclair de feu illumina la taille .
La poussière s'embrasa , il y eut des cris ,
Puis la fumée opaque . Un grondement sourd
Venait de se produire dans la mine .



Un coup de grisou !

Une langue de feu jaillit ! Une chaleur intense ,
Insupportable ...se répand partout .
Les étais métalliques se tordent , par la chaleur et l'explosion .
Dans la galerie , le boisage est soufflé ! Renversé !
Cette force terrible , alimentée par la poussière ,
Brûle tout sur son passage .
Une fumée bleue se dégage puis s'estompe lentement .
Une odeur âcre , irrespirable se traîne .
Derrière ce souffle , puissant ...incontrôlable ,
Un silence terrifiant , hallucinant , un vide d'angoisse .



Le souffle incandescent continue son ravage .
Sur son passage , les hommes sont transformés
En véritable torches vivantes .
Des mineurs courent dans la bowette , enveloppés
De flammes , les brûlures sont insupportables .

Ce coup de grisou était si rapide , si violent ,
Que des hommes sont morts dans l'étonnement .
D'autres paralysés de peur ...se meuvent ;
Des mineurs sont sur le sol , sans vie .
Dans un ultime réflexe contre la mort ,
Les hommes ont protégés leur visage , avec leurs mains .

Là haut ! Au jour la sirène diffuse sa sinistre plainte .
La nouvelle circule dans les corons ;

Histoires de mine ...et de rien

Le coup de grisou

Jean - Wisniewski 1995 - Méricourt



On sait maintenant !
21 Lampes au jour
sont manquantes

Léandre Létouart, Maire et
Conseiller Général d'Avion
est venu pour partager
La terrible attente des Mineurs
et de leurs familles...

... De 7h45 à 14h,
les Sauveteurs vont remonter
des corps brulés et disloqués ...
... L'angoisse inhumaine se
transforme en une tristesse
mêlée à une colère retenue car
Desiré Guyot le délégué Mineur
vient confirmer l'horreur !



Les premières explications sont données par l'encadrement et les sauveteurs !

La fosse 7 de l'ancien groupe de Liévin, dans le cadre de la concentration des installations et de la production, est devenue le siège de concentration des fosses 3, 4 et 7.

Le panneau de la veine Marthe s'étend entre les puits 3 et 4 : un gisement classé franchement grisouteux.

Le dégagement de grisou est tel que des aménagements ont été réalisés en vue de le capter et de l'envoyer à la cokerie de Drocourt pour le chauffage des fours. Le reste (environ 60 %) est rejeté dans l'atmosphère par les puits de retour d'air suivant les procédés habituels de ventilation employés pour l'aération des galeries et chantiers du fond.

Afin de contrôler en permanence les dégagements de grisou, sécurité complémentaire, la fosse est équipée d'un téli grisomètre des plus modernes. Des têtes chercheuses, installées sur les lieux d'exploitation du charbon, sont reliées par fil à un central enregistreur aménagé dans une salle des installations du jour. La teneur de grisou est enregistrée sur une bande dont le tracé permet au préparé un contrôle du grisou de tous les instants.

Dans le quartier de la veine Marthe, deux têtes surveillent l'air ambiant qui sort par le puits 4 ; une troisième tête est installée dans une galerie où l'air vicié remonte par le puits 3.

Lundi 1er février a été jour de repos dans les mines avec le dimanche, cela fait deux jours pendant lesquels on n'a pas abattu

de charbon. Initialement, dans tout le Bassin, les jours chômés, l'on maintenait l'aération principale dans les puits, tandis que l'on supprimait l'aération secondaire. Mais, depuis deux ans environ, l'aération secondaire est maintenue ces jours-là afin d'éviter l'accumulation de grisou dans les chantiers « en cul de sac » ; cet aération peut cependant être interrompu pour l'exécution de travaux les jours où il n'y a pratiquement pas de personnel dans le puits.

Ainsi, le dimanche 31 janvier, des ouvriers avaient été occupés notamment à déplacer un transformateur dans le quartier Marthe. Pour effectuer une telle opération, il est indispensable de « couper le courant », ce qui entraîne l'arrêt des ventilateurs de l'aération secondaire dont la remise en marche est effectuée par des hommes du poste de nuit précédant la reprise de l'abattage du charbon.

Ces hommes, qui sont descendus dans ce quartier, sont au nombre de 21 : neuf injecteurs préposés à l'infusion d'eau dans la veine de charbon pour éviter les poussières au moment de l'abattage, un agent de maîtrise et six ouvriers chargés de déplacer la motrice de la « taille-robot » ainsi que l'ouvrier préposé à l'entretien du rabot, deux gaziers et deux électromécaniciens devant rétablir le réseau d'aération secondaire avec toutes les précautions usuelles (« purge » des chantiers, contrôle du grisou à l'aide d'une lampe à flamme).

Dans la salle de télégrismétrie, la teneur en grisou enregistrée est plutôt basse : depuis deux jours, il n'y a pas eu de production. Vers 0 h 30, l'une des trois têtes chercheuses du quartier Marthe cesse de fonctionner ...

Au fond de la mine, un porion de la fosse 4 ressent un souffle anormal. De la fumée envahit la taille où il se trouve. Il se dirige vers le puits 7 ; l'air devient irrespirable, il revient vers le puits 4 où des hommes d'about lui signalent une odeur et une poussière anormales. **L'alerte est donnée. Il est environ 2 heures du matin.**



Des hommes formant la première équipe du Poste Central de Secours de Lens arrivent, descendent dans la fosse meurtrière. Le quartier de la veine Marthe est complètement ravagé. De nombreux éboulements se sont produits dans les voies. Des convoyeurs sont disloqués, des étais renversés, des portes et des câbles électriques arrachés.

Les sauveteurs, aidés d'ouvriers du puits 7, se relaient toutes les quatre heures avec d'autres équipes, déblayant les chantiers dans des conditions extrêmement pénibles avec l'espoir de retrouver des camarades vivants. Personne

ne répond à leur appel. A 7 h 45, une équipe de sauveteurs remonte : les corps de six victimes ont été retrouvés affreusement brûlés.

D'autres sauveteurs descendent. Vers 10 heures, dans une taille, ils découvrent sept autres mineurs écrasés sous des éboulements, mutilés.

(Extraits Livre « CATASTROPHES et ACCIDENTS COLLECTIFS dans les Houillères du Bassin du Nord Pas De Calais d'Henri Bourdon - Ancien moniteur de formation générale des centres d'apprentissage minier)



La Veine MARTHE inquiétait les Mineurs



Quartier Marthe
Royaume de la poussière

En effet, ce quartier ne avait en fait dans tous les collecteurs, dans les zones de retour, partout où il y avait l'impression de marcher sur du sable. Les zones de retour, partout où il y avait l'impression de marcher sur du sable. Les zones de retour, partout où il y avait l'impression de marcher sur du sable.

La direction du siège prend de plus en plus conscience de l'importance des grands risques dans ce quartier. Les grands risques dans ce quartier. Les grands risques dans ce quartier.

Peut-être que la vie d'un homme est-elle moins cher que l'eau qui coule dans le ruisseau. Peut-être que la vie d'un homme est-elle moins cher que l'eau qui coule dans le ruisseau.

Quand se décidera-t-on à prendre les précautions nécessaires ?

Ce n'est pas de cette manière que la terrible situation qui fait tant de victimes dans notre corporation sera résolue.

tenir un sérieux nettoyage dans le bord. Le matériel des poussières sont bloqués dans les produits. Attention aux échafaudages.

VC 41 Marthe : Besoyn de trois poussières sont déposées au dessus, sur les parties dans les collecteurs. L'humidité et le déplacement de ces poussières se font pénalisables.

● Rapport du
8 décembre 1964

Teneur en grisou
 de 1,5 à 1,8 %

VC 23 Marthe : Lors de mon passage dans cette voie, j'ai constaté des teneurs en grisou variant entre 1,5 et 1,8 %.

Enormément de poussières déposées dans le retour de taille. J'ai constaté qu'il y avait une seule prise sur la ligne jusqu'à 150 m. L'impossibilité d'effectuer des groupages.

● Rapport du
7 décembre 1964

2 % de grisou
 au-dessus des moteurs

VC 33 Marthe : Lors de mon passage dans cette voie, j'ai constaté, en permanence, de l'humidité dans le retour de taille. J'ai constaté qu'il y avait une seule prise sur la ligne jusqu'à 150 m. L'impossibilité d'effectuer des groupages.

● Rapport du
3 janvier 1965

2 à 2,5 % de grisou
 alors que « fourne » la taille

Taille 9 Marthe : Il manque quelques éléments au droit de la taille.

J'ai constaté dans cette taille qu'il y avait de la poussière. Il y a fait très chaud, et lors de mon passage j'ai constaté des teneurs en grisou variant entre 2 et 2,5 % au sud de la taille. J'ai constaté dans cette taille qu'il y avait de la poussière.

Il est nécessaire, tout ce que l'administration doit faire, c'est de surveiller constamment et sans relâche.

● Rapport du
19 janvier 1965

Marthe : quartier extrêmement dangereux

Quartier Marthe 192 : Auparavant j'ai constaté dans tous les collecteurs, partout où il y avait l'impression de marcher sur du sable. Les zones de retour, partout où il y avait l'impression de marcher sur du sable.

J'ai constaté que la situation est extrêmement dangereuse. Il est nécessaire de faire un sérieux nettoyage dans ce quartier.

● Rapport du
12 septembre 1964

On a l'impression
 sur un véritable tapis
 de poussière

Il serait nécessaire d'installer des précautions au droit de la taille de la trémie, car actuellement il n'y en a aucune. Un essai avec des précautions et un regard rien à se faire, mais la possibilité est de donner, pendant toute cette trémie, il est nécessaire de donner, pendant toute cette trémie, il est nécessaire de donner, pendant toute cette trémie.

● Rapport du
23 octobre 1964

« Qu'arriverait-il en cas
 de coup de feu
 dans ce quartier
 grisouteux ? »

Au cours de ma tournée, j'ai constaté qu'il y avait de la poussière partout. Il est nécessaire de faire un sérieux nettoyage dans ce quartier.

● Rapport du
3 novembre 1964

« Il serait nécessaire
 de procéder
 à un nettoyage »

Il serait nécessaire de faire un sérieux nettoyage dans ce quartier.

● Rapport du
26 septembre 1964

« J'ai constaté
 avec regret
 que rien n'était fait »

Lors de ma dernière visite dans ce quartier.

On n'a pas donné les moyens. On n'a pas donné les moyens. On n'a pas donné les moyens.

Ce sont ces pièces, véritable réplique de nos mines, qui ont permis que nous soyons responsables de la catastrophe.

« J'ai constaté que l'on prend de très grands risques avec la vie et la santé des personnes.

J'ai constaté une teneur en grisou de 2,5 %, dans le défilé dans un rapport.

Un seul traitement d'urgence nécessaire. Mais la pose à l'épreuve.

Les valeurs passent à un très haut niveau. La sécurité n'a pu être épargnée lorsque durant l'effort toute notre constitution.

Echos du siège ?

REVUE MATHIEU ?
 ...

AVION
 ...

FOSSÉ ?
 ...

MARCHE
 ...

CHIFFRE
 ...



21 MINEURS PERDENT LA VIE

1. BAES Oscar, 32 ans
2. BELKASSAM Mohamed, 47 ans
3. BOUCHINDHOMME Fernand, 18 ans
4. BOURDREZ Roger, 30 ans,
5. CZERZNIAK Boleslas, 49 ans,
6. DELPORTE Cyrille, 32 ans
7. HOURDEQUIN Alfred, 43 ans
8. KOWACKI Zygmund, 33 ans
9. LANGLET André, 34 ans
10. LELONG André, 34 ans
11. LELONG Georges, 32 ans
12. LENGLET Daniel, 19 ans
13. MACKOWIAK François, 32 ans
14. MAYEUR Adolphe, 32 ans
15. PIERRU Fernand, 31 ans
16. POUMAER Eugène, 43 ans
17. SMIATEK Jozef, 31 ans
18. THIELE Emile, 39 ans
19. TOMCZYK Marian, 32 ans
20. WIDUCH Jean, 35 ans
21. VOISIN Amédée, 26 ans





Des centaines de Messages parviennent de France mais aussi d'Allemagne et de Pologne !



**La réaction et la colère chez
les Mineurs
sont immédiates et retenues !
Des retards à la descente,
Des débrayages
et des arrêts de travail
Se multiplient et sont
décidés à l'appel
des organisations syndicales !**



RAYMOND FRACKOWIAK
Mineur Retraité, Syndicaliste.
Était parmi les sauveteurs
« J'étais sidéré par l'état des lieux »

La mine était son travail, elle demeure son combat, syndical et mémoriel. Figure bien connue de notre commune, Raymond Frackowiak était lui aussi affecté à la Fosse 7 lorsque survint la catastrophe. La nouvelle du désastre, elle viendra vers lui en milieu de matinée, l'amenant à se rendre illico sur les lieux. À 25 ans, il est porion et ce statut d'agent de maîtrise signifie qu'il dispose de la formation de sauveteur. Après s'être présenté spontanément comme volontaire, c'est accompagné d'un ingénieur, et alors que le dernier corps vient d'être remonté, qu'il descend en fin d'après-midi. Ceci afin de sécuriser et faire l'état des lieux. Plus que la désolation c'est la puissance du coup de feu qui l'abasourdi. « J'étais sidéré par l'état des lieux. En voyant ce convoyeur doté d'une très grosse motricité soufflé comme une boîte d'allumettes, cela m'a donné une idée de la puissance de l'explosion. » Marqué par « ce silence !! » planant sur la foule après sa remontée, Raymond se bat toujours pour la mémoire de ses camarades que, bien évidemment, « il les connaissait tous ». Et de voir dans l'actuelle exploitation du grisou que « la cause du malheur est toujours source de richesses ».



EN HOMMAGE A LEURS CAMARADES, ARRÊTS DE TRAVAIL DANS LES PUIITS

Pour rendre hommage à leurs camarades, les mineurs des puits Arenberg, Sabatier et Cuvinat ont débrayé.

Un arrêt d'un quart d'heure, au moment de la cérémonie, a été observé aux chantiers d'Anzin.

Des délégations se sont rendues aux obsèques.

Des arrêts de 24 heures ont été observés dans les groupes de Nœux - Béthune, Auchel - Bruay, Lens, Liévin, Avion, Hémin-Liétard.

Dans tous les puits du Douaisis, des retards à la descente ont été observés. Des prises de parole et minute de silence ont eu lieu.

D'importantes délégations de mineurs et d'élus communistes se sont rendues aux funérailles.

**Grève de solidarité
de 24 heures dans 4 puits
du bassin des Cévennes**

Hier matin, les mineurs du fond de quatre puits de la Grand-Combe (Gard) ont décidé de faire grève pour manifester leur solidarité envers les 21 victimes de la catastrophe d'Avion. Il s'agit des puits : Ricard, Les Oules, pour le secteur centre, de Fontanes et de Tanaris pour le secteur sud.



ARTHUR RAMETTE S'ADRESSE AUX MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'INDUSTRIE :

« Il est nécessaire d'instituer de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères pour renforcer la sécurité des ouvriers »



« Au cours de la première session 1965-1966, Arthur Ramette, Henri Martel, Jeannette Prin et les membres du groupe communiste avaient déposé une proposition de loi demandant la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. »

Question. — Peut-on dire que l'AGRIUM est un comité d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Pour répondre succinctement à cette question, il est utile de se reporter à l'article 102 de la loi du 10 août 1954 qui définit les comités d'entreprise dans les entreprises industrielles.

« Il est en outre précisé que ces comités ne peuvent être constitués que dans les entreprises où au moins dix salariés sont occupés en permanence, à plein ou à temps partiel, par l'entreprise au moment de la création de ces comités. »

Question. — Ces comités de direction ont-ils le droit de négocier avec le patron ?

Réponse. — Si, au début de 1963 la création des Comités, prévue dans la loi, a été effectuée dans une certaine mesure, elle ne concerne que des entreprises où il y a au moins dix salariés occupés en permanence. Or, dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, il y a au moins dix salariés occupés en permanence dans un grand nombre d'entreprises.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Il est évident à côté d'une certaine détermination des élus locaux et de la volonté de la direction de la houille, il y a eu un certain nombre de difficultés de nature technique et financière.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Il est évident à côté d'une certaine détermination des élus locaux et de la volonté de la direction de la houille, il y a eu un certain nombre de difficultés de nature technique et financière.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Il est évident à côté d'une certaine détermination des élus locaux et de la volonté de la direction de la houille, il y a eu un certain nombre de difficultés de nature technique et financière.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Il est évident à côté d'une certaine détermination des élus locaux et de la volonté de la direction de la houille, il y a eu un certain nombre de difficultés de nature technique et financière.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Il est évident à côté d'une certaine détermination des élus locaux et de la volonté de la direction de la houille, il y a eu un certain nombre de difficultés de nature technique et financière.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Il est évident à côté d'une certaine détermination des élus locaux et de la volonté de la direction de la houille, il y a eu un certain nombre de difficultés de nature technique et financière.

Il faudra attendre les lois Auroux de 1962 pour voir appliquer aux Houillères Nationales les lois permettant la création des Comités d'entreprises et des Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail !

Une question orale de Jeannette Prin

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Réponse. — Il est évident à côté d'une certaine détermination des élus locaux et de la volonté de la direction de la houille, il y a eu un certain nombre de difficultés de nature technique et financière.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la création de véritables Comités d'entreprise dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ?

Arthur Ramette Député du Nord, Jeannette Prin et Edouard Cartier députés du Pas de Calais sont présents aux obsèques pour signifier leurs appuis aux familles et aux mineurs qu'ils relaieront auprès du gouvernement et à l'Assemblée Nationale !



Arrivant
de la cérémonie
officielle de Liévin pour
les 21 disparus
9 fourgons funéraires
arrivent face à la
Mairie d'Avion.
La population
avionnaise est
fortement présente
pour un hommage à la
hauteur de la corpora-
tion minière !



Une nouvelle fois, la population d'Avion pleure ses morts.

Dans cette ville minière, où chaque jour, 3.000 hommes prennent le chemin des puits de mine, choisis de près ou de loin et de l'uniforme des mineurs.

Que ce soit dans l'industrialisme, le consumérisme, l'excès d'eau, chaque type artisanal partage le chapitre, les douleurs des familles éplorées.

Il y a maintenant près de 50 années, le 10 mars 1908, 29 Avionnais ont péri dans le terrible catastrophe de Courrières qui fit plus de 1.390 victimes.

Depuis cette date tragique, un désinfectant a été déposé et malgré les immenses et rapides progrès de la science et de la technique, la mine continue de tuer.

En 1947, en 1948 deux se sont tués par le grisou à la fosse 7, le grisou a frappé.

La première fois il fit ses victimes.

« TERRES CRUELLES »

En de telles circonstances reviens à notre mémoire ces vers de Paul Éluard écrivain et d'autres vers suivants :

- Nous de ces autres puits de fumée, terres cruelles

- Qui portent en et à ses veines un jour deux ».

OUI terres cruelles !

Encore faut-il évoquer ce drame, ce lieu encore plus destructeur que ce jour sans la mémoire, en fait qui en 1933 emporta 708 mineurs dans le Bassin du Nord et de Pas-de-Calais.

Faut-il évoquer les accidents graves et mortels qui se répètent trop souvent.

OUI terres cruelles ! où, il y a

La seconde fois, sans aucune fausse pitié.

Plus près de nous, en 1937, le grisou frappé marqua un 3 de la fosse. De nombreux y moururent dans un tragique, trois d'entre eux tout tués à Avion.

En 1959, au puits 5 de Mésoroux, nos mineurs moururent sans dans un accident collectif, l'un d'eux révéla à Avion.

Aujourd'hui, les mineurs enterrés ont-ils déjà payé un lourd tribut.

Et voilà, que dans le nuit de nuit à mort, que cette catastrophe encore plus grave vint en un instant dévaster 21 vies, entraînant une liste de plus de mille victimes.

Nord Avionnais ont péri dans cette catastrophe, laissant 14 orphelins, 4 veuves, des pères et des mères éplorés.

Ainsi, d'année en année, s'élèvent le nombre de ces catastrophes au vu de la valeur de la mine.

10 ans, comme l'entrepris plusieurs fois nos victimes de la mine. Aujourd'hui elle n'a rien de nouveau, une jeune veuve éplorée et deux bébés, l'un de deux ans, l'autre d'un mois, venant à peine les yeux à la vie.

OUI terres cruelles ! où, en 1977, Eugène Foucaud fut rattrapé de la catastrophe de Liévin, mais s'échappa pas à celle de manli d'oreux.

OUI terres cruelles ! où le feu terrible de Courrières à 2 fois d'une personne pleurant les victimes et leurs familles.

OUI terres cruelles ! corps meurtris, plusieurs enterrés de pierres, un l'effroyable de ses deux enfants morts au 20 années mais leur que que celle des autres hommes.



L'Hommage aux Morts de Léandre Létouart - Maire d'Avion

POUR ALLÉGER LA PEINE DES MINEURS

Certes, nous avons appris par les médias que les conditions de travail sont de plus en plus pénibles et dangereuses.

Mais, nous sommes convaincus qu'il est possible, grâce au progrès, d'alléger la peine de mineur, de protéger sa sécurité et de se regarder le nez dans la glace.

Pour qu'il ne soit pas, ce n'est pas seulement à l'augmentation du rendement et de la production que le progrès technique doit être consacré.

Un mort, un blessé, un projet de mort, ce n'est pas un succès de l'homme.

Nous, d'autres ingénieurs prendrons en compte la politique charbonnière du gouvernement.

Et ce sera : « Plus de sécurité », « Production », « Rendement ». C'est au nom de nos ingénieurs que toutes les mesures de sécurité ne sont pas appliquées.

Y a le benjamin, Fernand Bouche de France. Il avait 18 ans, il venait de passer le Concord de répartition.

Il avait avec l'aide de son père cherché en vain un autre emploi, un jour, il quitta sans et sans diplôme de ne pas travailler il avait dit à son père : « Je suis européen, je vais m'inscrire à la fosse ». Et depuis, il s'est efforcé de devenir un bon travailleur.

Dans cette région où tout de son est même Fernand devient l'un des meilleurs, de telles conditions se trouvent les occasions à choisir le métier de mineur.

Fernand était jeune, il avait toute la vie devant lui : il l'avait voulu belle. En 1922 il avait, avec son père, subi la mort, participé à la grande guerre, il était allé avec ses camarades plus âgés, collectes à Anzin-Duval.

Malgré son jeune âge, il avait compris que le métier de mineur devait être respecté, honoré, et surtout, le mieux le plus rétribué.

Dans ce département où toute l'économie tourne autour de charbon, où pendant de longues années l'industrie charbonnière pré-

dominait, où à ses côtés devait s'implanter une industrie de la caoutchouc, il ne se désolait d'attendre l'effacement de la profession minière, de la première des accidents et de la mort.

Il n'est pas possible que l'on dispute plus longtemps à cette vaine compétition, la véritable responsable de la profession minière.

Il n'est pas possible que ce dangereux métier continue à être mal payé.

Voilà ce qu'il doit de dire maintenant.

LES ACTIVITÉS DU DELEGUÉ MINEUR

C'est encore en leur nom que l'on a pu leur compte des événements du délégué mineur, notre collègue au Conseil municipal d'Avion.

Pour ses activités, nous avons pu voir ses réalisations, on ne peut pas les ignorer.

Évoquons le sentiment de ses amis collègues de la fosse, Marthe, Denise Guyot 4th :

Dans ce quartier, il ne se passe pas une journée sans que de graves difficultés soient constatées.

Il réussit, avec une prodigieuse patience, à nous expliquer, à nous faire la part de son rôle.

Il est un homme d'action, un homme de volonté, un homme de conviction.

• Quevez-vous parler de l'état de nos d'activités ?

OUI, il faut décrire les tâches du délégué mineur.

OUI, il faut décrire les pouvoirs que l'on peut exercer dans les mines.

Nous pouvons affirmer que, à l'exception de « Plus de sécurité », on n'a pu obtenir rien de plus que le maintien de la production, ce qui est le résultat de nos efforts.

On avait tenu compte des idées avancées par les mineurs de la fosse Marthe et de leur délégué au conseil plus le maintien de la production, ce qui est le résultat de nos efforts.

Ces mesures, promises et toutes possibles, prises au profit de la mine, même les meilleures, ne permettent pas de résoudre le problème de la sécurité de nos collègues.

• Plus de sécurité, ce n'est pas un succès de l'homme.



Léandre LÉTOUART

LES SENTIMENTS DE TOUS

En tout ce propos, nous espérons que les sentiments qui sont au cœur de tous les mineurs, de toute la population minière, ont été exprimés. Qui nous ont dit de leur côté, de tous les coins de France et même à l'étranger, mais ont soutenu l'attention de leur sollicitude maternelle et fraternelle.

Au nom des familles des victimes de nos de notre population tout entière, nous vous remercions nos sincères sentiments.

Nous espérons aussi que nos remerciements ont été exprimés, au nom de tous les mineurs, à nos collègues, qui se sont relayés sans arrêt jusqu'à la reprise de la dernière mine.

Et nous nous tenons à votre présente reconnaissance.

Nous aurons aimé que le caractère officiel pour toutes les victimes de la fosse 7 d'Avion, lors de la catastrophe.

Pour des raisons inconnues, nous nous sommes vu, les représentants du gouvernement n'ont pas voulu venir à Avion.

Et pourtant, nous aurons fait preuve de la même amitié, nous aurons été le résultat de nos vœux de la mine, nous passons, sans exception, mais avec courage et une profonde sincérité.

Aujourd'hui, les mineurs d'Avion sont pleins de colère mais ce n'est pas la colère qui est la dernière devant les conseils et les instances de la mine, mais les regrets de nos collègues.

C'est dans les jours à venir qu'il nous faut nous battre pour que soit respectée leur dignité d'homme, leur dignité d'ouvriers expérimentés et courageux, qu'ils aient obtenu ce qu'ils ont mérité.

A vous, les familles éplorées, nos sentiments, nos regrets, nos vœux et nos espérances, je vous en prie au Conseil municipal et de toute la population pour reconnaître nos sentiments et fraternelles condoléances.

Puisse-vous trouver dans notre hommage, dans l'hommage rendu à ceux qui vous aiment et aiment, dans la solidarité qui vous entoure, un peu de consolation à votre grande douleur.



La catastrophe
laisse derrière elle
Quinze Veuves
Quarante et Un Orphelins
Et des Compagnes
éplorées !



Un Chagrin
partagé !
Une Foule recueillie !



« Notre serment: FAIRE LA CLARTÉ SUR LA TRAGÉDIE »

Désiré QUYOT,
délégué mineur
CGT

Je tiens à renouveler en mon nom personnel et au nom de tous mes camarades mineurs, non seulement du Nord et du Pas-de-Calais, mais aussi de France et de nombreux, pays étrangers, la douloureuse émotion qui nous étreint tous devant la terrible catastrophe qui a coûté la vie à 21 de nos camarades, 21 frères de travail et de lutte. Au nom de tous, nous présentons aux familles de nos camarades douloureusement frappés, nos condoléances fraternelles et émues.

21 camarades tués, des enfants qui ne reverront plus leur papa, des mères et des pères leurs enfants, des épouses, leur mari. C'est un drame atroce et le devoir qui m'incombe tant que délégué mineur CGT c'est d'en faire toute la clarté, d'en situer toutes les responsabilités.

Permettez-moi, en tant que délégué mineur, en hommage à nos camarades tués, de rappeler à la fois les circonstances de cette catastrophe, d'en situer les premières responsabilités. Je dois le faire, parce que tel est mon rôle et mon devoir.

Il ne s'est pas passé de mois : les 9 et 26 septembre, le 23 octobre, le 3 novembre, le 8 décembre, les 13 et 14 janvier derniers, dans chacun de mes rapports, je signalais la menace qui pesait dans ce quartier sur la sécurité du personnel.

On a beaucoup fait état depuis la catastrophe d'une installation moderne de détecteur du grisou qui aurait été une suprême garantie de sécurité.

Sans nier la valeur de ces moyens modernes de sécurité, l'expérience tragique nous montre cependant qu'ils ne sauraient suffire et qu'en aucun cas, ils ne peuvent justifier le fait que l'on diminue le nombre d'ouvriers chargés de veiller à la sécurité pour réaliser des économies de personnel.

Tant que les notions du rendement de production prendront le pas sur la sécurité, aucune installation moderne ne nous mettra à l'abri de tels événements épouvantables. N'est-ce pas à partir de là qu'il nous faut situer plus précisément les causes initiales du coup de grisou du 7 d'Avion.

Pourquoi dans un quartier aussi dangereux arrêter l'aérage secondaire dans un certain nombre de voies, les dimanches et jours de repos et permettre ainsi l'accumulation du grisou?

Pourquoi, ensuite à la reprise du poste, alors qu'il faut procéder à la remise en marche de ventilateurs électriques et à l'évacuation des accumulations du grisou? Pourquoi maintenir dans une opération aussi, dangereuse, l'ensemble du personnel dans les divers chantiers?

Tout cela est en contradiction avec le règlement général des mines qui stipule dans son article 165 que :

« Les accumulations de grisou ne doivent être dissipées qu'avec le plus grande prudence et seulement après que des dispositions ont été prises pour éviter tout danger sur le parcours de sortie. » La plus grande prudence et le respect du règlement exigeaient qu'aucun ouvrier ne se trouve dans le circuit de l'aérage tant que les dégagements des accumulations de grisou ne, soient effectués.

Mais plus même, nous considérons que l'on doit éviter autant que faire se peut, les accumulations de grisou et maintenir l'aérage en fonction à tout moment, même les dimanches et jours de repos.

Telles sont les premières conclusions déjà bien lourdes d'accusation auxquelles mon enquête et les discussions avec les dirigeants de mon organisation syndicale m'ont permis d'aboutir.

Notre corporation minière est, une fois de plus, durement frappée, mais elle ne réclame ni louanges ni promesses. Nous sommes placés pour savoir ce qu'elles valent. La grande et glorieuse grève de mars/avril 1963 est encore vivante en nous-mêmes pour nous le rappeler si jamais, nous l'avions oublié. La corporation minière, atteinte dans sa chair, comme aujourd'hui, connaissant plus que partout ailleurs, le terrible fléau de la silicose, est celle

qui a la plus longue semaine de travail de tous les pays d'Europe. Elle doit se battre en permanence contre un gouvernement qui refuse de lui donner les augmentations, de salaires et retraites auxquelles elle a droit. Elle doit lutter pied à pied pour exiger le respect de toutes, les règles de sécurité, la prise en considération des rapports des délégués mineurs.

On lui refuse depuis des années des mesures nouvelles qui permettraient de renforcer les mesures de sécurité : Le renforcement des pouvoirs des délégués mineurs, la création de nouveaux postes de délégués, la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité élus par le personnel.

Tout un ensemble de mesures qui permettraient d'améliorer le contrôle et l'application des règles de la sécurité et qui contribueraient à empêcher le renouvellement de telles catastrophes. C'est tout cela : ces difficultés, ces refus qui, au fond, sont les causes de l'insécurité qui régit dans nos puits.

En m'excusant auprès de vous, chères familles de rappeler ces choses, nous sommes sûrs cependant de répondre à nos frères à jamais disparus. Parce que vivants, ils nous approuveraient.

Mais ce rappel est aussi un serment, celui de faire toute la clarté dans l'épouvantable tragédie, d'en situer toutes les responsabilités, de défendre tous vos droits. Nous nous inclinons une nouvelle fois devant votre immense douleur, sachez qu'à vos côtés nous la partageons.

A vous, mes camarades de travail, mes frères de combat. Au nom de tous les mineurs atteints dans le plus profond de leur cœur, je vous apporte mon dernier adieu.



Mardi après-midi, après ma première visite sur les lieux de la catastrophe, ce sont mes camarades de travail qui, eux-mêmes, m'ont demandé la vérité.

Oui, dans notre puits 7 d'Avion, le quartier « Marthe » est un quartier très dangereux.

Dans de très nombreux rapports, j'avais signalé les dangers qui planaient en permanence sur la tête des ouvriers qui y travaillaient.

....Notre corporation
minière et, une nou-
velle fois, durement
frappées, mais elle ne
réclame ni louanges ni
promesses....

Atteinte dans sa
chair

Avec le terrible fléau
de la silicose, elle est
celle qui a la plus lon-
gue semaine de travail
de tous les pays
européen....

Désiré Guyot,
Délégué Mineur



21 morts, 41 orphelins !

Quel travail était-ce que le catastrophe d'Avion ?
Quel travail était-ce que le catastrophe d'Avion ?
Quel travail était-ce que le catastrophe d'Avion ?

Les causes de la catastrophe

C'est un ours de grosse classe qui s'est envolé de la mine. La barre de...
C'est un ours de grosse classe qui s'est envolé de la mine. La barre de...
C'est un ours de grosse classe qui s'est envolé de la mine. La barre de...

Des économies qui mènent à la mort

Les 21 morts de 7 d'Avion, les 41 orphelins, quel est le véritable...
Les 21 morts de 7 d'Avion, les 41 orphelins, quel est le véritable...
Les 21 morts de 7 d'Avion, les 41 orphelins, quel est le véritable...

Pour plus d'hygiène et de sécurité

L'entretien est une science très particulière de l'hygiène et de la sécurité...
L'entretien est une science très particulière de l'hygiène et de la sécurité...
L'entretien est une science très particulière de l'hygiène et de la sécurité...

Une bataille de masse

Il n'est pas facile de gagner une bataille de masse, mais c'est ce que l'on...
Il n'est pas facile de gagner une bataille de masse, mais c'est ce que l'on...
Il n'est pas facile de gagner une bataille de masse, mais c'est ce que l'on...

Le rapport du délégué, c'est le plan de bataille

Le 7 d'Avion, la nuit de ce jour où l'on a fait des progrès énormes de dialogue...
Le 7 d'Avion, la nuit de ce jour où l'on a fait des progrès énormes de dialogue...
Le 7 d'Avion, la nuit de ce jour où l'on a fait des progrès énormes de dialogue...

L. DELFOSSE
Secrétaire général de la Fédération du Sous-Sol

Léon Delfosse

Secrétaire Générale
De la Fédération Nationale
du Sous Sol CQT
Ancien Directeur général Adjoint
Des Houillères du Bassin
du Nord Pas De Calais



11 pages
qui font la démonstration
de la responsabilité totale
de l'exploitant !

Rapport officiel de notre camarade Désiré Guyot, sur la catastrophe du 7 d'Avion (21 février 1965) qui fit 21 victimes



« Dans les mines françaises généralement, les conditions de travail sont excellentes... »
« Non respect des règlements et consignes de sécurité... »
« Le rapport est clair et précis... »
« Les 21 victimes du 7 d'Avion... »
« L'exploitant est responsable... »
« La Fédération du Sous-Sol... »

